



Le Comité syndical de l'Etablissement public Loire s'est réuni le 21 octobre à ORLEANS, sous la présidence de Jean-Pierre LE SCORNET.

Sur la partie financière, on retiendra le vote de la Décision modificative n°3 pour l'exercice 2015, ainsi que l'accueil favorable réservé aux orientations budgétaires 2016.

Sous l'angle institutionnel, un point d'information a été fait sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Loire et ses affluents.

Par ailleurs, sur le plan opérationnel, on notera plus particulièrement des points d'information ou décisions en lien avec des actions relatives à l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest, à la prévention et la réduction du risque inondation, à la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, ainsi qu'à l'aménagement et la gestion des eaux.

Le prochain Comité syndical se tiendra le 2 décembre, à partir de 10.30, à la Région Centre-Val de Loire.



Débat d'Orientations Budgétaires 2016

4 objectifs ont été retenus : assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement : inscrire ses interventions en lien étroit avec la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020 ; adapter son fonctionnement aux modalités d'action découlant de la nouvelle organisation territoriale (à commencer par celles en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI); et enfin de ne pas devoir procéder en 2016 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien d'étiage, du fait de la réduction de certains cofinancements, voire du désengagement de certains partenaires.

C'est dans ce contexte que le Comité syndical a accueilli favorablement la proposition de construction d'un budget 2016 sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la 8^{ème} année consécutive.

Plus précisément, en adéquation avec les recherches d'économies engagées par les collectivités membres, il a été envisagé une structure et un volume d'interventions ouvrant la voie à une baisse pour 2016 du montant total des contributions tendant vers 5%. En conséquence, il a été proposé de définir comme objectif un niveau global de contributions à hauteur de 2,78 M€.

A noter également le vote de la Décision Modificative n°3, n'entraînant pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire, mais débouchant au contraire sur une diminution de crédits de l'ordre de 1,8 M€.

















L'Etablissement public Loire, au service des 50 collectivités (7 Régions, 16 Départements, 18 Villes Agglos et Métropoles et 9 Syndicats intercommunaux) qui le composent actuellement, contribue depuis plus de 30 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), la prévention et la réduction du risque inondation, la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, l'aménagement et la gestion des eaux ainsi que la valorisation du patrimoine.

Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI)

Un état d'avancement a été présenté au Comité syndical. A ce jour, ce sont 12 TRI du bassin qui ont souhaité bénéficier d'un accompagnement de l'Etablissement dans le cadre de l'élaboration de leur SLGRI. Il leur apporte un appui méthodologique et technique dans les différentes étapes d'élaboration de celle-ci, et leur fait ainsi bénéficier de son expertise et des connaissances acquises à travers le pilotage des actions qu'il a conduites depuis une trentaine d'années. Menée auprès de chacun des TRI, cette opération, financée à 50 % par l'Europe



(FEDER) est cohérente avec, d'une part, l'avancement des démarches SLGRI sur ces territoires. d'autre part, les demandes spécifiques des collectivités concernées.

>>> www.eptb-loire.fr/slgri

Projet d'aménagement d'intérêt commun pour les ouvrages de protection contre les inondations

Le Comité syndical a autorisé la réalisation d'une analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun pour les ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire, en lien étroit avec les communes et EPCI volontaires, et en partenariat avec les services de l'Etat directement impliqués sur le bassin de la Loire, ainsi que l'IRSTEA et le CEREMA.

L'objectif de la démarche – dans une logique de cohérence d'intervention, d'économies d'échelles et de mutualisation de moyens – est d'apporter aux collectivités et EPCI plus particulièrement concernés, des éléments d'éclairage de nature à permettre une appréhension partagée de la situation d'ici 2018.

Audition d'experts en prospective – Vulnérabilité au changement climatique

Dans le cadre de l'approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique lancée par l'Etablissement en 2007, l'audition prospective organisée le 15 décembre prochain devrait permettre d'obtenir une analyse de l'évolution des usages de l'eau, des activités humaines et des milieux naturels sur le bassin de la Loire et ses affluents et de la vulnérabilité associée. Elle aura pour but de faciliter l'appréhension, par les parties intéressées par la démarche d'adaptation aux impacts du changement climatique sur le bassin fluvial, des enjeux à prendre en considération pour préparer et mettre

en œuvre des mesures d'adaptation. Elle contribuera à l'élaboration de projections socio-économiques et d'usages de l'eau sur le territoire du bassin fluvial, à partir de travaux existants à l'échelle nationale ou territorialisés.



>>> Inscription sur www. eptb-loire. fr/auditionprospectivechangementclimatique/

Continuité écologique à Montluçon



En réponse à la sollicitation de la Ville de Montluçon, et dans le prolongement de l'action engagée depuis 2 ans en faveur de la restauration de la continuité écologique sur 5 ouvrages hydrauliques, l'Etablissement a donné son accord de principe (sous réserve de l'obtention des financements nécessaires) pour conduire la prestation de rédaction des dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations pour la réalisation des travaux et d'assister techniquement ces derniers.

Valorisation touristique du patrimoine industriel du barrage de Villerest

A la suite des travaux de reprise d'étanchéité sur les vannes de demi fond du barrage de Villerest faisant appel à la mise en place d'un batardeau constitué de 8 caissons métalliques (23 m de long et 32 tonnes chacun), il avait été retenu un stockage de ces derniers à l'amont immédiat de l'ouvrage comprenant une intégration

Par ailleurs, en réponse à la proposition d'une entreprise spécialisée en « design », le Comité syndical avait également donné son accord pour que soit réalisée une oeuvre d'art éphémère sur le parement aval du barrage de Villerest, représentant 3 espèces endémiques (un milan royal, une pie-grièche écorcheur et un balbuzard pêcheur).

aménagement marque ainsi par ses composantes l'entrée dans le périmètre de la Zone Natura 2000 « Gorges de la Loire ».

Les résultats l'ensemble de ces travaux ont été présentés au Comité syndical.







Participation de l'Etablissement à une expérimentation LOIRE EN RHONE-ALPES liée à la reconstitution d'un pavage du lit de la Loire

En réponse à la sollicitation du Département de la Loire, le Comité syndical a répondu favorablement pour le portage de la phase de préfiguration de l'expérimentation liée la reconstitution d'un pavage du lit de la Loire en Rhône-Alpes. Considérant l'intérêt que pourrait présenter ce projet au regard des enjeux du SAGE Loire en Rhône-Alpes, également en termes de valorisation de ses résultats auprès d'autres acteurs à l'échelle du bassin fluvial et enfin. en lien nécessairement avec la stimulation de la recherche. du

développement et de l'innovation, il a également autorisé la mise en œuvre d'une convention de partenariat technique avec une(des) équipe(s) de recherche en vue d'initier ce projet.